



AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2019 et du programme triennal d'immobilisations

Conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que le budget 2019 et le programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 de la Ville de Trois-Rivières seront adoptés lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à la salle publique de l'hôtel de ville vendredi le 14 décembre 2018 à compter de 10 h 00. Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur ces sujets.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à y assister.

Trois-Rivières, ce 1^{er} décembre 2018.

M^e Yolaine Tremblay, greffière